



Email :

Samedi 20 Mars A Bord du « JE SERS » Fixer un seuil de légalité et le contrôler !

A l'invitation de La Glissoire, plus de 130 bateliers ont participé à la réunion d'information et de décision sur le problème de la crise que vit la batellerie.

Une majorité d'entr'eux étaient des habitués de la Seine, mais aussi de nombreux 38m et quelques « étrangers » au bassin qui visiblement ne se sentaient pas dépaysés. On retrouvera le 27 Mars à Douai les bateliers du nord et ceux qui pratiquent l'exportation ; C'est à l'issue de cette deuxième réunion que le Syndicat La Glissoire fera la synthèse des débats et décidera de la suite à donner.

A Conflans, la participation importante a mis du baume au cœur, car cela faisait bien longtemps que les artisans bateliers ne s'étaient retrouvés aussi nombreux toutes opinions confondues, pour débattre dans la sérénité des graves menaces qui planent sur la profession.

Présents aussi, la revue Fluvial et le site Vagus-Vagrant, toujours fidèles à soutenir la profession : merci à eux pour leur participation à la diffusion des informations qui nous concernent.

Sans l'ombre d'un doute, la salle a constaté à l'unanimité la dégringolade épouvantable des prix de fret depuis le début de la crise : des baisses de 30, 50 voire de 65% (sur la Moselle) ont été constatées : les bateliers sont soumis à un véritable chantage des courtiers dont certains pratiquent un jeu diabolique visant à entraîner la profession à la disparition : propos inquiétants rapportés, voire cyniques comme ceux de ce courtier qui expliquait à la « table ronde au Ministère » que dans le transfert modal, le camion était correctement rémunéré alors que le bateau était étranglé en terme de prix.

Il est clair qu'une majorité des prix proposés ne permettent plus aujourd'hui de couvrir tous les frais d'exploitation : sur le bassin de la Seine, les meilleurs prix sont pratiqués par les carriers. Daniel Claeys faisait remarquer à ce propos que l'existence du syndicat La Glissoire regroupant un grand nombre de sabliers avait permis de maintenir les prix dans ce secteur. A chacun d'entre nous de méditer sur les méfaits de la division et de l'isolement qui permettent aux donneurs d'ordre de nous « mettre à genoux ».

Au delà du constat, il faut trouver des solutions et une quasi unanimité s'est faite sur trois points :

1 - En urgence, il faut déterminer le prix en dessous duquel le transporteur travaille à perte : cela est interdit par la loi (Art 209 du code du domaine Public Fluvial). Il nous appartient donc de définir ce **seuil légal de rémunération** pour interdire à quiconque ne le respecterait pas de persévérer dans son action de destruction de la profession.

2 - Ce seuil étant défini, La Glissoire invitera les affréteurs à s'engager sur un contrat de partenariat qui respectera le seuil légal fixé et définira les rapports entre clients, affréteurs et transporteurs pour mettre un terme aux opérations de véritable chantage aujourd'hui pratiquées au détriment des bateliers.

3 - Enfin, La Glissoire prendra tous les contacts nécessaires pour exiger des pouvoirs publics que soit mis en place un contrôle systématique des prix pratiqués (qui pourrait parfaitement être confié à La CNBA) afin de permettre à la profession et aux pouvoirs publics d'engager les recours afin de faire condamner les infractions en application de l'art 209 du CDPF.

La LIBERTE DES PRIX ne peut s'exercer qu'au dessus du seuil légal de rémunération : en dessous de ce seuil, ce n'est plus la liberté, c'est de la délinquance : il faut être clair, car oublier cela c'est travailler à perte et aller à la faillite.

La CNBA a commencé à travailler à la fixation de ce seuil : beaucoup voudraient empêcher cette définition au prétexte que d'un bateau à l'autre, le seuil peut varier. Disons, pour être concis que si la perfection n'est pas de ce monde, une référence fixée par une profession responsable est une valeur sûre face à l'indélicatesse de donneurs d'ordre peu scrupuleux.

Les bateliers à Conflans ce Samedi 20 Mars ne sont en tous cas pas prêts à continuer d'accepter le massacre de leurs entreprises : c'est ce qu'ils ont confirmé à Daniel Claeys quand il a demandé si on pouvait compter sur tout le monde pour participer à des actions si on n'obtient rien ou trop peu : la réponse unanime a été d'aller vers une multitude d'actions allant du Boycott d'affréteurs indélicats jusqu'à des manifestations, voire des barrages plus ou moins filtrants aptes à faire réfléchir ceux qui n'auraient pas compris que la profession ne veut pas se laisser détruire.

En pièce jointe, un questionnaire à imprimer et renvoyer à La Glissoire pour aider à la fixation du seuil légal.

Rendez vous à Douai le 27 Mars à 9h00 Rue Fournier, Salles d'Anchin (Salle Robert de Douai)